

Module BA1 : Langue japonaise moderne I

Les travaux pratiques sont obligatoires.

Attestation : tests et/ou travaux dans le cadre des travaux pratiques selon des modalités définies en début d'année.

Examen écrit : texte d'une demi-page environ à traduire en français, questions de grammaire, de kanji, conjugaison des verbes et adjectifs.

Durée 2 heures ; aucun document autorisé.

Module BA2 : Initiation à l'histoire et à la littérature japonaise

Attestation : travail écrit (10-15 p.), à effectuer dans le cours « Histoire de la littérature japonaise » (E. Lozerand).

Examen oral : exposé de 20 minutes environ (20 min. de préparation sans notes) portant sur un sujet d'histoire japonaise tiré au sort.

Module BA3 : Langue japonaise moderne II

Les travaux pratiques sont obligatoires.

Attestation : tests et/ou travaux dans le cadre des travaux pratiques selon des modalités définies en début d'année.

Examen écrit : texte d'une page environ à traduire en français, questions de grammaire, conjugaison des verbes et adjectifs, questions de kanji, deux compositions d'une demi-page minimum en japonais.

Durée 6 heures ; aucun document autorisé.

Module BA4 : Initiation à la civilisation et à la culture japonaise

Attestation : travail écrit (10-15 p.) dont le sujet sera à définir avec le professeur concerné.

Examen oral : exposé (environ 20 min., sans préparation, notes autorisées) dont le sujet sera à définir avec le professeur concerné AVANT l'inscription aux examens.

Remarque : l'attestation et l'examen doivent porter sur des sujets différents et ne peuvent pas être effectués dans le même cours ou avec le même enseignant.

Module BA5 : Langue japonaise moderne III

Attestation : tests et/ou travaux dans le cadre des travaux pratiques de B. Boutry et A. Lari, selon des modalités définies en début d'année.

Examen écrit : questions de grammaire (N. Mollard), questions sur les 1024 kanji du manuel (Kanô K.), texte français à traduire en japonais (Obataya Y.).

Durée 6 heures ; aucun document autorisé.

Remarque : les étudiants désirant effectuer ce module en deux ans doivent d'abord suivre les cours de A. Lari et B. Boutry la première année (obtention de l'attestation), et suivre les cours de Kanô K., Obataya Y. et N. Mollard la deuxième année (examen écrit).

Module BA6 : Civilisation et culture japonaises

Attestation : travail écrit (10-15 p.) dont le sujet sera à définir avec le professeur concerné.

Examen oral : exposé (environ 20 min., sans préparation, notes autorisées) dont le sujet sera à définir avec le professeur concerné AVANT l'inscription aux examens.

Remarque : l'attestation et l'examen doivent porter sur des sujets différents et ne peuvent pas être effectués dans le même cours ou avec le même enseignant.